

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12
- Qui ont pris part à la délibération : 12

**DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION** : 15 septembre 2022

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

L’an deux mil vingt-deux et le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DUHALDE Kattalin, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes DARGUY Anne Marie, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie

Mme ETCHEVETZ Chantal a été élue secrétaire.

**DELIBERATION N° 2022-05-03 : MODIFICATION AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE**

Le Maire rappelle à l’assemblée que par délibération en date du 31 mai 2022, il a été décidé de clôturer le budget annexe domaine funéraire.

Le Maire précise qu’il convient donc de transférer l’excédent de fonctionnement et l’excédent d’investissement sur le budget principal de la commune, ce qui entraîne la modification de l’affectation du résultat sur le budget de la commune.

Constatant que le compte administratif du budget annexe domaine funéraire fait apparaître :

- |                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 475.00€ |
| - un excédent d’investissement de :  | 171.47€ |

Nouvelle affectation des résultats sur le budget principal de la commune :

- |   |            |
|---|------------|
| - Résultat reporté en fonctionnement (002) :        | 54 691.06€ |
| - Résultat d’investissement reporté (001) : Déficit | 35 638.14€ |

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE**

- de transférer les résultats de clôture du budget annexe transport scolaire tels qu’ils résultent du compte administratif 2022 au budget général
- de modifier l’affectation de résultat du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 20/09/2022

Et après transmission en sous-préfecture le 20/09/2022

Arño GASTAMBIDE

